



Liquidation judiciaire + licenciement économique + preavis

Par **enitsurhc**, le **22/03/2013** à **13:47**

bonjour,

l'association dans laquelle je travaille, est en liquidation judiciaire.

Nous sommes maintenant 13 employés à devoir partir en licenciement économique.

En ce qui me concerne, j'ai eu de mon employeur "le contrat de sécurisation" que je vais refuser.

J'attends maintenant ma lettre A/R de licenciement économique.

Ma question : j'ai trouvé un travail (d'ou mon refus pour le CSP, c'est pourquoi je souhaite avant de commencer mon nouveau travail, m'inscrire à pole emploi comme licencié économique, afin de pouvoir au cas ou mon essai dans mon nouvel emploi ne marcherait pas, garder mes droits).

Mon nouvel employeur voudrait que je commence le + tot possible, mais quand puis-je partir de mon emploi actuel? à partir du jour ou je reçois ma lettre de licenciement?.

j'espere avoir été claire dans ma question.

cordialement

Par **Milie62**, le **20/08/2014** à **17:01**

Bonjour enitsurhc

Un an après comment ça s'est passé. ? Vous avez pu signer votre contrat une fois la lettre reçue ou du attendre la fin du délai csp ?